

*Initiatives ministérielles*

«Mettez de l'ordre dans vos affaires. Versez aux membres du groupe HS, formé essentiellement de femmes même s'il y a aussi quelques hommes, un salaire égal à celui des membres du groupe GS.» Depuis environ sept ans, soit depuis 1980, le gouvernement du Canada a fait l'impossible pour éviter de se conformer à cette décision.

Au mois de juillet 1987, le gouvernement a finalement accepté de faire ce qu'il aurait dû avoir fait depuis des années, et ce qu'il aurait dû faire de son propre gré, c'est-à-dire qu'il a versé à ces gens leur rappel de salaire. Il faut dire par ailleurs qu'au mois de novembre 1989, aucun rajustement de rattrapage n'avait été versé depuis le 26 juillet 1987. Et tout d'un coup, miracle, en novembre 1989, les gens ont commencé à recevoir leurs paiements de péréquation pour compenser la rémunération qu'ils n'avaient pas reçue depuis 1987.

Dans sa décision, la Commission canadienne des droits de la personne avait précisé que ces mesures devaient être prises en consultation avec le syndicat, mais que les taux de conversion pouvaient être établies sans consultation avec le syndicat. En outre, le gouvernement n'a jamais incorporé ces paiements de péréquation dans les salaires. Pour utiliser simplement des chiffres qui me viennent à l'esprit, si, par exemple, le groupe des services généraux gagnait 1 \$ l'heure et celui des services de santé, seulement 50 c., pour assurer la péréquation, le gouvernement remettrait 50 c., à ce dernier groupe, mais ce montant ne ferait pas partie de son salaire. Ces paiements de péréquation —et je ne veux pas en minimiser l'importance —représentaient 13 p. 100. Oublions donc l'exemple du dollar et des 50 c., les paiements de péréquation ne font pas partie des salaires. Le gouvernement refuse de les y incorporer. Depuis 1980, ils ne sont pas compris dans les salaires, même si ces personnes ont touché un traitement rétroactif. Croyez-le ou non, au moment de la retraite, elles ne recevront pas leurs pensions en fonction du taux de traitement le plus élevé, ce qui serait pourtant normal. Aux fins du calcul des pensions, les paiements de péréquation ne sont pas compris dans leur revenu. Je ne peux rien imaginer d'aussi méprisable.

• (1250)

Peut-être devrions-nous ne leur accorder aucune pension. Cela serait-il plus méprisable? Je ne peux songer à rien de plus ignoble. Il n'y a pas de pire affront pour ces personnes. Mais les mesures que nous prenons à l'instant même sont probablement encore plus ignobles. Il fau-

drait être bien prudent dans le choix de ses termes, je présume. Chose certaine, il est plus méprisable de forcer un retour au travail que de ne pas inclure les paiements de péréquation dans leur salaire. Une observation comme celle-là banalise une question extrêmement sérieuse.

Les employés du groupe des services hospitaliers ont d'autres revendications. Ils ont des journées de travail de 12 heures. Mais parce qu'il est impossible d'en venir à un accord sur l'organisation des équipes, ils seraient souvent appelés à reprendre le travail après seulement huit heures de repos.

Je suis désolé de ne pas avoir été là pour entendre tout l'exposé du président du Conseil du Trésor sur la mesure législative. Le gouvernement a dû dire que, pour la protection du public, la sécurité de la navigation ou la santé des anciens combattants dans les établissements, il était essentiel de présenter cette loi.

En réalité, tant le groupe des services hospitaliers que celui des équipages de navires voulaient assurer les services essentiels.

Si le gouvernement était tellement décidé à désigner la totalité des employés comme essentiels, il n'accepterait probablement pas de n'en désigner qu'une proportion, quelle qu'elle soit. Il faut s'empresser de signaler que le gouvernement a accepté l'offre du syndicat des équipages de navires sur les services essentiels. Je n'ai pas la liste de tous les services essentiels et urgents que les équipages ont fournis depuis qu'ils sont en grève. Ils l'ont fait un nombre infini de fois.

Nous en viendrons au groupe des services hospitaliers dans un instant. À propos des services que les équipages de navires ont assurés et de l'excellent comportement qu'ils ont adopté, comme tous les syndicats, je fais remarquer que j'ai moi-même été gréviste une ou deux fois. Chaque fois que nous avons offert à l'employeur d'assurer les services essentiels, comme dans le cas du groupe d'employés d'hôpitaux, l'employeur a refusé. On ne peut pas dire donc que nous ne l'avons pas offert.

En ce qui concerne les équipages de navires, nous n'avons pas la moindre raison de les forcer à retourner au travail. Pour ma part, je suis très heureux de dire qu'on ne devrait pas les y forcer, parce qu'ils se sont comportés d'une manière des plus responsables. Il suffit de comparer le comportement du gouvernement à celui de ces syndiqués pour se rendre compte que l'Alliance de la fonction publique et le groupe des équipages de navires se sont montrés dignes de la confiance du public. Ils méritent nos félicitations.